

Edition
2026

—Saint—
Germain
Laprade
au  des équilibres

DICRIM

Document
d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs



À CONSERVER

L'ÉDITO DU MAIRE

Les crues dans l'Ouest de la France au mois de février 2026 rappellent que, malheureusement, chaque commune peut être exposée à des risques majeurs. Ils peuvent être naturels, comme les inondations, mais aussi technologiques, sanitaires... Saint-Germain-Laprade n'est pas à l'abri de tels phénomènes.

Chacune et chacun doit pouvoir être informé-e des risques présents et responsabilisé-e pour savoir réagir, relayer l'information et se mobiliser pour affronter les situations exceptionnelles. C'est donc pour améliorer la sécurité des habitants de notre commune, et conformément à la réglementation en vigueur, que le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** a été élaboré. Il présente les risques majeurs identifiés à ce jour et rappelle, pour chacun d'eux, les consignes de sécurité à connaître et à adopter en situation d'urgence, ainsi que les actions menées pour réduire au mieux les conséquences de ces risques.

En cas de crise, il faut adopter rapidement les bons réflexes. Vous trouverez tous les conseils dans ce document. **Il mérite d'être conservé à portée de main.** Il s'inscrit dans une démarche collective et citoyenne et a pour objectif de nous sensibiliser toutes et tous.

En espérant que ces mesures ne soient jamais d'actualité, je vous en souhaite bonne lecture.

Guy CHAPELLE

Maire de Saint-Germain-Laprade

Sommaire

p.3 Qu'est-ce qu'un risque majeur ?
p.4 Un évènement majeur : Qui fait quoi ?
p.5 Les moyens d'alerte
p.5 L'hébergement en cas d'urgence
p.6 Le risque climatique
p.8 Le risque inondation
p.10 Le risque mouvement de terrain
p.12 Le risque feu de forêt
p.14 Le risque séisme
p.16 Le risque radon
p.18 Le risque industriel

p.20 Le risque transport de matières dangereuses
p.22 Le risque défaut d'approvisionnement en eau potable
p.24 Le risque rupture d'approvisionnement alimentaire
p.26 Le risque cybermalveillance
p.28 Le risque pandémie
p.30 Suivre l'actualité de la commune
p.30 Plan Individuel de Mise en Sûreté
p.31 Votre kit d'urgence 72H
p.32 Numéros utiles

DICRIM de Saint-Germain-Laprade

Directeur de la publication : Guy Chapelle

Rédaction – Conception – Diffusion : Mairie de Saint-Germain-Laprade / Tél 04 71 03 00 77

Coordination, graphisme, relecture :

Mireille Defay, Lionel Malosse, Jean-Christophe Vera, Antonin Duret, Carole Exbrayat, Myriam Bétemps

Source : Géorisques.gouv.fr

1 800 exemplaires - Reproduction interdite



Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur se caractérise à la fois par son apparition soudaine, sa faible fréquence et sa gravité importante en termes de victimes ou de dommages aux biens et à l'environnement.



ALÉA

Ex :
inondation



ENJEUX

Ex :
habitations



RISQUE

Ex : inondation
des habitations

Les risques présents sur la commune :

- Climatique
- Inondation
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Séisme
- Radon
- Industriel
- Transport de matières dangereuses
- Défaut d'approvisionnement en eau potable
- Rupture d'approvisionnement alimentaire
- Cybermalveillance
- Pandémie

L'article L125-2 du Code de l'Environnement définit le droit des citoyens à l'information sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Ce DICRIM a pour vocation de vous informer sur les risques présents sur la commune. Il s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) réalisé par la Préfecture de la Haute-Loire (Arrêté préfectoral N°PREF/DSC/SDS/2024-332 du 6 janvier 2025 ; dossier consultable sur <https://www.haute-loire.gouv.fr/>).

Face aux risques auxquels elle est exposée, la commune de Saint-Germain-Laprade a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui recense les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens ainsi que l'organisation à mettre en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux à une situation de crise. Dans une telle circonstance, un poste de commandement sera établi sur la commune pour définir les moyens d'alerte, d'information et de protection des populations ainsi que pour coordonner les actions des services communaux sur le terrain.

Le Plan Communal de Sauvegarde peut être consulté en mairie aux jours et heures d'ouverture.

Un évènement majeur: Qui fait quoi ?

Alerte !

Un évènement vient de se produire ou est prévu sur la commune.

Les services de secours et de sécurité sont alertés et se tiennent prêts à intervenir sur les zones impactées.

Les conseillers municipaux et les services communaux mettent en place les mesures nécessaires sur le terrain.

Le Maire déclenche le **Plan Communal de Sauvegarde** et active la cellule de crise (Poste de Commandement Communal).

Les établissements scolaires et la crèche activent leur **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)**. Le personnel sait comment mettre les enfants en sécurité.

Si l'évènement est très important ou s'il touche plusieurs communes, la Préfecture active le plan d'**Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (ORSEC)**.

Les habitants doivent respecter les consignes des autorités et se tenir informés.

LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'évènement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :

Alerte sur le terrain



Les élus et les services municipaux peuvent diffuser les consignes par mégaphone ou en porte à porte.

Alerte via SMS

FR-Alert est un système d'alerte national par SMS



Information sur les réseaux de communication de la commune

Les élus et les services municipaux peuvent diffuser un message d'information et/ou des consignes. Restez informé en consultant les comptes officiels :



Facebook
SaintGermainLaprade



Instagram
bienvivreasaintgermainlaprade

Site officiel de la commune : www.saintgermainlaprade.fr

L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, la commune, en lien avec les autorités, organisera l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

En cas de consigne d'évacuation, il convient de quitter votre logement pour vous rendre chez un proche ou vers un centre d'hébergement d'urgence. Dans ce cas, vous serez informé du lieu retenu et des dispositions à prendre afin d'accéder au site en évitant le danger.

Les équipements de Saint-Germain-Laprade peuvent être mobilisés (le complexe sportif ou bien les écoles) tout comme des structures d'accueil dans les communes voisines si la situation le nécessite.

Comment être informé en cas d'évacuation ?

La commune communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'information listés auparavant. Vous serez aussi informé par les élus, les agents municipaux et les services de secours présents sur le terrain.



Le risque climatique

COMPRENDRE LE RISQUE

L'aléa climatique comprend les phénomènes météorologiques dangereux suivants : vents violents, fortes précipitations, neige-verglas, canicule, grand froid.

Les types de manifestations de l'aléa climatique sur la commune



Vents violents



Fortes précipitations



Neige, verglas, grand froid



Canicule

Facteurs aggravants



L'intensité et la durée des phénomènes



L'imperméabilisation des sols et l'urbanisation



La déforestation



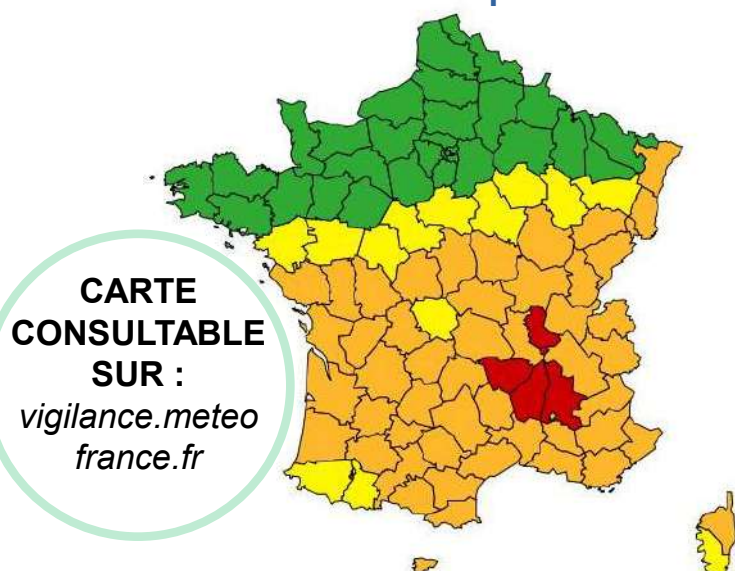
Intensité accrue par le changement climatique

Repères historiques

En novembre 1982, une tempête, avec des rafales à 140 km/h et plus de 1000 mm de pluie, a fortement impacté la commune. Elle a été suivie, quelques semaines plus tard, de chutes de neige importantes (plusieurs dizaines de centimètres).

Lors de la canicule de l'été 2003, la température a atteint 38 °C en août. Celle de 2023 a été encore plus intense avec des pics à 40 °C.

Être informé : Comprendre les niveaux d'alerte de la vigilance météo



CARTE
CONSULTABLE
SUR :
vigilance.meteo-france.fr

NIVEAU 1 : Pas de vigilance particulière

NIVEAU 2 : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé.

NIVEAU 3 : Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous informé et conformez-vous aux consignes des autorités.

Restez informé et adaptez vos comportements



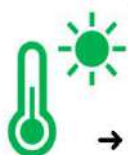
En cas de vent fort et tempête

Vous êtes chez vous :

- Rangez les objets exposés au vent avant le début du phénomène
- N'intervenez pas sur la toiture
- Restez à l'intérieur

Vous êtes à l'extérieur :

- Abritez-vous hors des zones boisées
- Si vous devez vous déplacer, empruntez les grands axes de circulation et soyez prudent
- Ne quittez pas votre véhicule
- Prenez garde aux chutes d'arbres ou d'objets



En cas de canicule

- Buvez régulièrement de l'eau
- Mouillez votre corps et ventilez-vous
- Mangez en quantité suffisante
- Evitez les efforts physiques
- Ne buvez pas d'alcool
- Maintenez votre habitation au frais en fermant les volets le jour et en aérant la nuit
- Passez du temps dans un endroit frais
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches. Assurez-vous que les consignes sont bien prises en compte pour la protection des personnes vulnérables
- Prenez des précautions en limitant les sorties des nourrissons, des enfants et des personnes âgées ; respectez les recommandations générales
- Appelez la mairie, si vous avez besoin d'aide
- Appelez un médecin, en cas de malaise ou de troubles du comportement



En cas de fortes chutes de neige

Restez chez vous et n'effectuez aucun déplacement

Si vous devez vous déplacer :

- Signalez votre départ et la destination à des proches
- Complétez votre réservoir de carburant
- Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée (couverture et nourriture)
- Ne quittez pas votre véhicule

En cas d'épisode neigeux, les services techniques communaux interviennent pour dégager les voies sachant que la commune est grande (28 km²). Il est demandé aux habitants de stationner leurs véhicules de manière à ne pas gêner le passage des engins de déneigement. Il est également conseillé d'anticiper des difficultés de circulation et d'adapter ses déplacements en conséquence.



En cas de grand froid

- Limitez les activités extérieures
- Chauffez votre logement sans le surchauffer et assurez-vous de sa bonne ventilation
- Mangez en quantité suffisante
- Habillez-vous chaudement en couvrant toutes les parties du corps
- Evitez, sauf nécessité, de sortir un nourrisson de moins de 3 mois en cas de froid intense
- Soyez attentif aux enfants et aux personnes âgées qui ne disent pas quand ils ont froid





Le risque inondation

COMPRENDRE LE RISQUE

Une inondation est une montée des eaux, plus ou moins rapide, dans une zone habituellement hors d'eau.

Les types de manifestations de l'aléa inondation sur la commune



Inondations torrentielles dues à de fortes pluies



Ruissellement dû à l'imperméabilisation des sols et aux terrains pentus



Débordements/ruptures au niveau des ouvrages des retenues d'eau (Zone d'Activités, ruisseau de la Trende et le bourg)

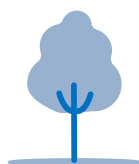
Facteurs aggravants



L'intensité et la durée des précipitations



La surface et la pente du bassin versant



La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol



L'obstruction par des embâcles (débris flottants) transportés par la crue

Repères historiques

La crue centennale de 1980 a provoqué d'importants dommages, notamment sur les infrastructures (ponts). Des repères de hauteur d'eau sont visibles aux Pandraux où plusieurs épisodes ont été enregistrés : en décembre 2003 (hauteur d'eau : 2,64 m) ; en novembre 2008 (crue trentennale, 4,20 m) ou plus récemment en octobre 2024 (3,10 m).

Être informé

VIGICRUES est une plateforme nationale qui permet de suivre en temps réel l'évolution du niveau de la rivière de la Gagne. Une station de mesure est située aux Pandraux.



Scannez le QR code pour accéder au suivi de la station OU entrez manuellement le lien ci-après dans un moteur de recherche :

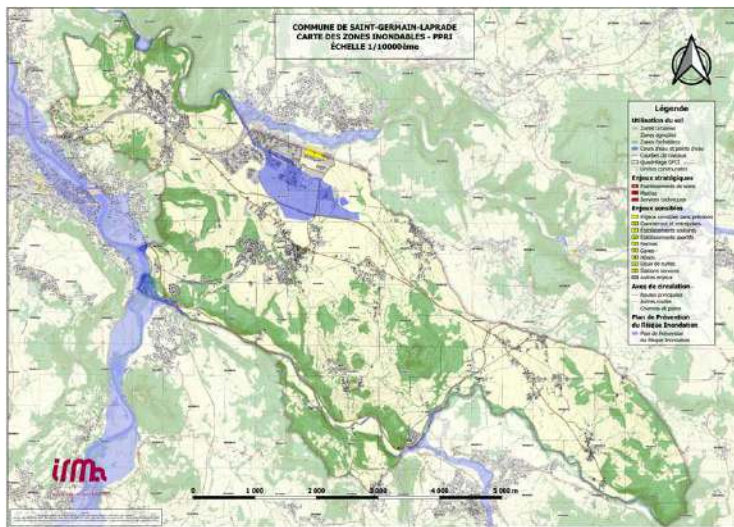
www.vigicrues.gouv.fr/station/K021401001

NIVEAU 1 : Pas de vigilance particulière

NIVEAU 2 : Risque de crue

NIVEAU 3 : Risque de crue importante

NIVEAU 4 : Risque de crue majeure



Connaître les zones à risque

Des cartes ont été établies pour identifier les zones les plus exposées au risque et adapter les comportements en conséquence. Les zones inondables sont situées le long de la Gagne et le long de la Trende. Les phénomènes de ruissellement et des points de vigilance sont aussi répertoriés. La carte ci-contre peut être consultée en mairie sur rendez-vous.

Source de la carte : IRMa, juillet 2022

Actions préventives de la commune

La commune est soumise à un **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**. Il édicte des prescriptions en matière d'urbanisme, de construction et de gestion des zones exposées aux risques. Il a été pris en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

LES BONS RÉFLEXES

Avant l'inondation

- Informez-vous sur le risque
- Mettez les produits dangereux ou polluants au sec et surélevez le mobilier
- Préparez une réserve d'eau et de nourriture

Pendant l'inondation

- Eloignez-vous des cours d'eau, des berges et des ponts ; allez sur les points hauts (étages, collines)
- Restez à l'abri et fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations
- Coupez les réseaux (gaz, électricité et chauffage)
- N'utilisez pas d'ascenseur
- Ne prenez pas votre véhicule
- Evitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à la crèche ou à l'école. Ils sont pris en charge.
- N'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités (mairie, pompiers, gendarmes) ; Suivez les consignes données
- **Ecoutez la radio ICI (101,1 Mhz)**

Après l'inondation

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez les réseaux électriques et gaz qu'après vérification technique
- Ne consommez pas l'eau du robinet avant avis favorable des autorités
- Chauffez les locaux dès que possible



Le risque mouvement de terrain

COMPRENDRE LE RISQUE

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou lié à une activité humaine.

Les types de manifestations de l'aléa mouvement de terrain sur la commune



Retrait gonflement des argiles de faible à fort



Érosion des berges (rivière la Gagne)



Chute de blocs rocheux le long de la D15

Signes précurseurs à surveiller



Fissures ou craquements inhabituels



Poteaux, clôtures, arbres penchés



Sols gondolés, affaissés ou fissurés

Une surveillance accrue est recommandée en périodes de sécheresse ou de fortes pluies qui favorisent l'évolution de ces phénomènes.

Repères historiques

Plusieurs épisodes de sécheresse ont marqué ces dernières années. En 2003, la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle, un statut également attribué en 2016 et en 2023.

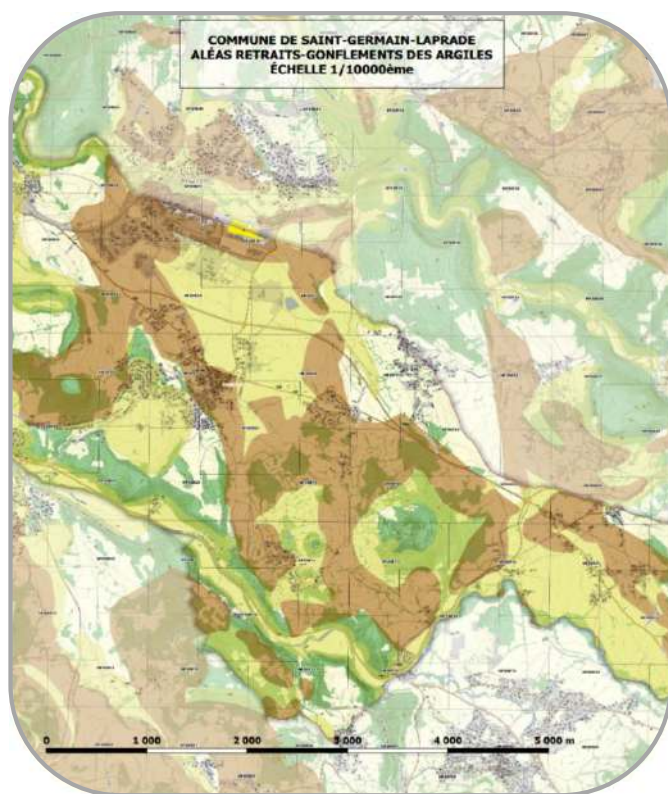
Actions préventives de la commune

Des travaux de protection et d'entretien ont été menés sur les secteurs sensibles (confortement de berges de la Gagne et de parois le long de la D15, enrochements au Villard et aux Pandraux, pose de panneaux d'information en lien avec les services du Département).

La commune est soumise à un **Plan de Prévention du Risque Naturel Retrait-Gonflement des Argiles (PPRNRGA)**. Ce plan édicte des prescriptions en matière d'urbanisme, de construction et de gestion des zones exposées aux risques. Il a été pris en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En cas de craquement inhabituel et inquiétant dans un bâtiment, évacuez immédiatement

Signalez à la mairie tout changement inhabituel (fissures dans le sol, fissures importantes dans un bâtiment, apparition de blocs en surplomb de parois ou désolidarisés) ainsi que toute information sur d'anciennes mines, cavités ou zones à risque.



Carte des zones à aléa retrait-gonflement des argiles (Source : IRMa, juillet 2022)

Projet de construction ou d'achat / Urbanisme

- Renseignez-vous sur la nature du sol avant tout projet de construction ou d'achat de terrain :
 - Consultez les cartes d'aléa disponibles en mairie (sur rendez-vous) ou sur brgm.fr
 - Demandez une étude géotechnique adaptée à votre projet
- Respectez les prescriptions d'urbanisme et les recommandations du Plan de Prévention du Risque Naturel Retrait-Gonflement des Argiles

En cas de mouvement de terrain (affaissement du sol, éboulement)

- Éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas
- Dans le cas d'un éboulement, abritez-vous dans le bâtiment en dur le plus proche
- Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé
- N'utilisez pas d'ascenseur

Si vous êtes témoin d'un affaissement du sol ou d'un éboulement, appelez le 18

Après le mouvement de terrain

- Prenez contact avec la mairie et votre compagnie d'assurance
- Conformez-vous aux consignes données et entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre
- Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé avant l'avis d'un expert ou des autorités



Le risque feu de forêt

COMPRENDRE LE RISQUE

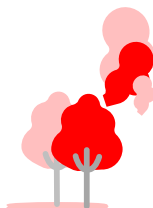
On parle de feu de forêt lorsqu'il concerne une surface minimale d'un demi-hectare (5000 m²) de forêt, de fourré, de lande ou de plantation.

La commune de Saint-Germain-Laprade présente plusieurs centaines d'hectares de formations végétales à risque.

Signes précurseurs à surveiller



Hausse des températures,
sécheresse prolongée



Fumées, odeurs, bruits
inhabituels en forêt



Présence de personnes
ou de véhicules en
période à risque

Facteurs aggravants



Sécheresse
et canicule



Manque d'entretien
et de débroussaillage



Vents forts



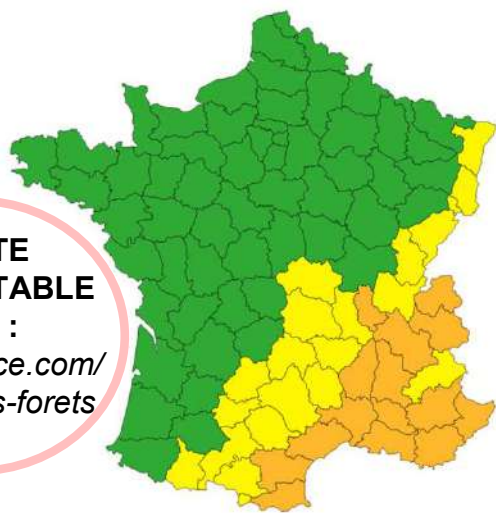
Changement
climatique

Repères historiques

Plusieurs incendies ont marqué la commune ces dernières années : à Servissac, en mars 2017 (feu de broussailles) ; à Malescot, en avril 2017 (1 hectare de forêt), en janvier 2022 (1 ha d'herbe sèche) et en juillet 2023 (feu de forêt déclenché par un tracteur près d'un champ).
Ces événements rappellent que le risque est présent toute l'année.

Être informé

CARTE
CONSULTABLE
SUR :
[meteofrance.com/
meteo-des-forets](https://meteofrance.com/meteo-des-forets)



Carte et bulletin actualisés au moins 2 fois par jour

La Météo des forêts évalue le danger de feux à partir des conditions météorologiques. Elle n'informe pas sur les feux en cours.

Graduation du danger :

Très élevé

Elevé

Modéré

Faible

LES BONS RÉFLEXES

Avant le feu de forêt

Le débroussaillage est fortement recommandé dans les zones situées à moins de 200 mètres des espaces boisés et dans un rayon de 50 mètres autour des constructions.

Les maisons détruites par le feu sont majoritairement celles qui ne sont pas débroussaillées.

Pourquoi débroussailler ?

- Pour assurer sa propre protection, celle de sa maison et de son terrain
- Pour protéger la forêt en limitant le développement d'un départ de feu accidentel à partir de sa propriété
- Pour sécuriser les personnels sapeurs-pompiers dans la lutte contre l'incendie

A l'intérieur des espaces naturels sensibles et jusqu'à une distance de 200 m, respectez ces consignes :

- Interdiction d'allumer un feu
- Interdiction de fumer
- Interdiction de pratiquer une activité susceptible de provoquer des étincelles
- Interdiction de laisser vos déchets dans la nature

Signalez tout départ de feu (en appelant le 112, le 18 ou par SMS le 114 pour les personnes malentendantes) ou comportement suspect

Le saviez-vous ? 90 % des départs de feux de forêt ont pour origine les activités humaines.

Pendant le feu de forêt

- Conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, ...)
- Coupez l'électricité et le gaz
- Arrosez les ouvertures (portes, fenêtres, volets) et fermez-les
- Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des pompiers
- Dégagez les voies d'accès
- Ne jamais s'approcher d'un feu, à pied ou en voiture
- Evitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à la crèche ou à l'école. Ils sont pris en charge.
- **Ecoutez la radio ICI (101,1 Mhz)**

Après le feu de forêt

- Ne réintégrez pas votre logement sans autorisation
- Signalez les dégâts à la mairie et à votre assurance
- Restez informé des consignes de sécurité



Le risque séisme

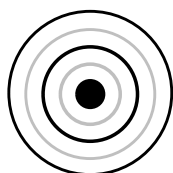
COMPRENDRE LE RISQUE

Un séisme, ou tremblement de terre, correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Ce phénomène est imprévisible.

Le risque sismique en Haute-Loire est lié au contexte tectonique du Massif central et à la présence de failles actives. Même si un séisme destructeur est peu probable, des secousses peuvent survenir et impacter la population.

Le risque sismique sur Saint-Germain-Laprade est de niveau **faible** (Article D563-8-1 du Code de l'Environnement).

Les manifestations d'un séisme sur la commune



Secousses faibles à modérées, rarement destructrices



Vibrations du sol, objets qui bougent ou tombent



Fissures possibles dans les bâtiments

Facteurs aggravants



Bâtiments non adaptés aux normes parasismiques



Absence de fixation des éléments lourds



Difficulté de savoir comment réagir



Chute de blocs rocheux le long de la D15

Actions préventives de la commune

La commune est soumise à la réglementation parasismique définie par le décret du 22 octobre 2010 qui impose l'application de règles de construction adaptées. Le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, approuvé en 2024, intègre ces prescriptions et impose leur respect pour toute construction, en particulier pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les bâtiments essentiels à la sécurité civile.

Avant le séisme

- Préparez-vous, aucun signe précurseur fiable n'existe. Leur survenue est imprévisible.
- Repérez les endroits où vous protéger : loin des fenêtres, sous un meuble solide
- Fixez les appareils et meubles lourds pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- Faites réaliser un diagnostic de vulnérabilité de votre bâtiment

Pendant le séisme

- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, éloignez-vous du bâtiment
- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre
- Ne restez pas près des lignes électriques ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- En voiture, ne sortez pas de votre véhicule et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- Restez attentif : après une première secousse, il peut y avoir des répliques.

Après le séisme

- Sortez du bâtiment, empruntez les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer
- Evitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Restez à l'écoute des consignes des autorités en écoutant la radio ICI (101,1 Mhz)
- N'allez pas chercher vos enfants à la crèche ou à l'école. Ils sont pris en charge.



Le risque radon

COMPRENDRE LE RISQUE

Le radon est un gaz radioactif naturel, inodore et incolore, issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et certaines roches (notamment granitiques et volcaniques).

Le radon est présent partout (dans l'air, le sol, l'eau) avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. En revanche, dans les espaces clos, comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

La commune de Saint-Germain-Laprade est classée en zone à potentiel radon de niveau 3 ce qui correspond à un **risque élevé**.

Repères sur le radon

L'activité ionisante du radon se mesure en becquerel (Bq) et sa concentration en Bq/m³.



Moyenne nationale
dans l'habitat : 90 Bq/m³



Seuil de référence de
l'OMS : 300 Bq/m³
(moyenne annuelle)

À long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

Bon à savoir

Les vendeurs et bailleurs de biens immobiliers sur la commune ont l'obligation de fournir une information à leurs acquéreurs ou locataires (IAL) sur l'existence de ce risque et les moyens de s'en protéger.

Actions préventives de la commune

Des dépistages de radon dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux sont réalisés tous les dix ans.

Les bâtiments publics fréquentés par des enfants présentent des concentrations conformes.

LES BONS RÉFLEXES

En prévention

- Mesurez le radon dans votre logement à l'aide d'un dosimètre dans les pièces des niveaux les plus bas occupés
- Aérez quotidiennement votre domicile (au moins 10 min/jour)
- Vérifiez et entretenez les systèmes de ventilation
- Faites appel à un professionnel pour un diagnostic si besoin

Si la concentration dépasse 300 Bq/m³

- Faites appel à des professionnels qui pourront vous aider à choisir les solutions adaptées
- Améliorez la ventilation naturelle ou mécanique des pièces et des sous-sols
- Assurez l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol / mur, réseaux)
- Réalisez de nouvelles mesures, après travaux, pour vérifier l'efficacité

Pour les nouvelles constructions

- Prendre en compte le risque radon dès la conception (membrane étanche sous dalle, béton résistant, système pour dépressurisation, ventilation adaptée)

Le saviez-vous ?

Le radon est la 2^e cause de cancer du poumon après le tabac en France.

Pour en savoir plus :



www.georisques.gouv.fr/minformer-sur-un-risque/radon



Le risque industriel

COMPRENDRE LE RISQUE

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression.

Sur la commune, le secteur le plus à risque se localise au niveau de la **Zone d'Activités de Laprade**.

Les types de manifestations d'un accident industriel sur la commune



Incendie



Explosion



Nuage toxique ou fuite de produits dangereux

Signes précurseurs à surveiller



Odeur inhabituelle, fumée, bruit d'explosion



Message d'alerte (sirène ; SMS par FR-Alert, etc)

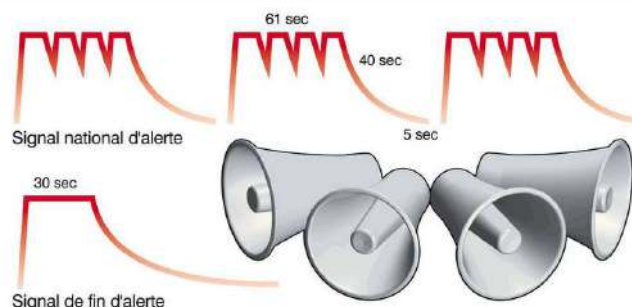
Actions préventives sur la commune

La commune est soumise à un **Plan de Prévention du Risque Technologique (PPRT)**. Ce plan édicte des prescriptions en matière d'urbanisme, de construction et de gestion des zones exposées aux risques. Il a été pris en compte dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** établi par les services de l'Etat vise à organiser les secours et la gestion de crise en cas d'accident industriel sur le site FAREVA LA VALLEE.

Avant l'accident

- Prenez connaissance de la brochure d'information éditée par l'industriel en lien avec la Préfecture qui est disponible en mairie ou via ce QR-Code :
- Identifiez le signal national d'alerte lors des essais réalisés le 1er mercredi du mois à 12H00 pour le reconnaître en cas d'évènement



Pendant l'accident, dès l'annonce de l'alerte

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, en dur, le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres
- Si possible, trouvez refuge dans une pièce sans fenêtre et située à l'étage
- Calfeutrez avec du gros scotch les ouvertures et les aérations. Arrêtez la ventilation, le chauffage ou la climatisation
- Eloignez-vous des fenêtres afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- Si vous êtes dans votre véhicule, rejoignez un bâtiment le plus rapidement possible
- En cas de gêne respiratoire, respirez à travers un linge humide
- N'allez pas chercher vos enfants à la crèche ou à l'école. Ils sont pris en charge.

Jusqu'à la fin de l'alerte

- Restez à l'écoute des consignes des autorités et respectez-les. Elles sont diffusées sur la radio ICI (101,1 Mhz), à la télévision, sur les sites internet et réseaux sociaux de la commune ou de la Préfecture.
- Evitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours
- Restez à l'abri, évacuez seulement sur ordre des autorités
- Ne fumez pas, évitez toute flamme ou étincelle



Le risque transport de matières dangereuses

COMPRENDRE LE RISQUE

Le risque TMD (transport de matières dangereuses) est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport, par voie routière ou par canalisation, de matières dangereuses.

Un accident de TMD peut survenir **n'importe où sur le territoire**, le long des axes de circulation routiers, et en particulier sur la RN 88, la D150 ou la D15, ainsi que le long de la canalisation de gaz naturel traversant la commune.

Les types de manifestations d'un accident de TMD sur la commune



Incendie ou explosion d'un véhicule



Fuite ou dégagement de gaz ou liquide toxique ; Risque de projection de terre



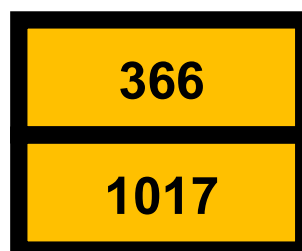
Pollution de l'air, du sol ou de l'eau

Signalisation des véhicules et identification

Une réglementation spécifique s'applique pour le transport de matières dangereuses. Elle impose l'identification et la signalisation des produits transportés.

Des panneaux rectangulaires orange situés sur le véhicule de transport permettent d'identifier la matière transportée.

Exemple :



← Code de danger

← Code matière ONU

Actions préventives sur la commune

La commune s'inscrit dans le Plan de Gestion de Trafic d'Axes piloté par la Préfecture de la Haute-Loire. Ce plan permet d'organiser le stockage temporaire des poids-lourds sur la Zone d'Activités de Laprade afin de garantir la sécurité des personnes et la fluidité du trafic.

Le gazoduc présent sur Saint-Germain-Laprade fait l'objet d'une surveillance régulière.

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD

- Prévenez immédiatement les secours (en appelant le 112, le 18, le 17 ou par SMS le 114 pour les personnes malentendantes)
- Indiquez si possible les codes de danger et de matière apposés sur le véhicule
- Éloignez-vous du lieu de l'accident (au moins 300 m en cas de fumée / gaz)
- Évitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

Pendant l'accident, dès l'annonce de l'alerte

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, en dur, le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres
- Calfeutrez avec du gros scotch les ouvertures et aérations, arrêtez la ventilation, la climatisation ou le chauffage
- Si vous êtes dans votre véhicule, rejoignez un bâtiment le plus rapidement possible
- En cas de gêne respiratoire, respirez à travers un linge humide
- N'allez pas chercher vos enfants à la crèche ou à l'école. Ils sont pris en charge.

Après l'accident de TMD

- Restez à l'écoute des consignes des autorités
- Aérez les locaux et signalez tout symptôme ou incident

Le saviez-vous ?

Le code de danger est constitué de chiffres qui indiquent la nature des risques associés au produit transporté. Par exemple, la présence du chiffre « 3 » signale que la matière est un liquide inflammable.

Près de 3 000 matières dangereuses sont référencées par l'ONU (numéro à 4 chiffres sur les plaques).

Pour en savoir plus :



<https://www.georisques.gouv.fr/mi-nformer-sur-un-risque/transport-de-marchandises-dangereuses>



Le risque défaut d'approvisionnement en eau potable

COMPRENDRE LE RISQUE

Un défaut d'approvisionnement en eau potable se traduit par une insuffisance ou une dégradation de la qualité de l'eau distribuée.

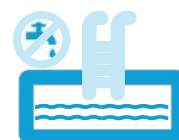
Conséquences possibles d'un défaut d'approvisionnement en eau potable



Dégradation de la qualité pouvant conduire à une eau impropre à la consommation



Coupure totale ou partielle de l'alimentation en eau potable



Restrictions d'usage (arrosage, remplissage de piscine, etc.)

Facteurs aggravants



Fortes pluies (lessivage, pollution des captages)



Sécheresse et canicule prolongées



Surconsommation d'eau



Pollution accidentelle ou travaux endommageant les canalisations

Être informé : Restrictions d'usage

CARTE CONSULTABLE SUR :
vigieau.gouv.fr

Suis-je concerné par les restrictions ?



La plateforme d'information nationale **Vigieau** permet de retrouver toutes les restrictions en vigueur sur la commune.

Niveau des restrictions :

Aucune

Vigilance

Alerte

Alerte renforcée

Crise

Ces informations sont relayées par la commune. Le Maire, en lien avec la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA), peut également prendre des arrêtés pour limiter ou interdire certains usages de l'eau.

La commune s'appuie sur un dispositif de contrôle de la qualité de l'eau coordonné par le Groupement d'Intérêt Public TERANA. Des analyses sont réalisées une à deux fois par an sur le réseau communal. Les résultats sont affichés en mairie et peuvent être communiqués par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA).

LES BONS RÉFLEXES

Avant le défaut d'approvisionnement en eau potable

- Informez-vous sur la qualité de l'eau distribuée localement (site de l'Agence Régionale de Santé (ARS), affichage en mairie, etc.)
- Adoptez des gestes économes : limitez le gaspillage, surveillez les fuites, etc.
- Constituez une réserve en eau potable pour les besoins essentiels : 1,5 l à 2 l par personne par jour pour 3 jours minimum
- Identifiez les personnes vulnérables et prévoyez leur prise en charge (rapprochez-vous de la mairie pour leur inscription sur la liste des personnes fragiles)

Pendant le défaut d'approvisionnement en eau potable

- Ne consommez pas l'eau du robinet si elle est déclarée non potable
- Utilisez uniquement l'eau potable recommandée par les autorités
- Limitez l'utilisation de l'eau à l'essentiel
- Aidez les personnes fragiles à accéder à l'eau potable et aux informations sur son utilisation

Après le défaut d'approvisionnement en eau potable

- Attendez l'avis officiel de retour à la normale avant de consommer à nouveau l'eau du robinet
- Purgez les robinets (laissez couler l'eau quelques minutes)
- Nettoyez et désinfectez les équipements domestiques (carafes, filtres, etc.)
- Conservez les bonnes pratiques d'économie d'eau et d'entretien



Le risque rupture d'approvisionnement alimentaire

COMPRENDRE LE RISQUE

Une rupture d'approvisionnement alimentaire désigne une situation où l'accès aux ressources alimentaires devient insuffisant pour répondre aux besoins des habitants de la commune.

Situation de la commune

**Surface agricole :**

1300 hectares de surface totale dont 1000 hectares sont destinés à l'élevage

**Pratiques agricoles :**

Dépendance faible à l'énergie et à l'eau d'irrigation
43% des surfaces agricoles sont en Agriculture Biologique ou en conversion

**Mobilité alimentaire :**

Forte dépendance à la voiture pour accéder aux commerces alimentaires

**Main d'œuvre agricole :**

2% de la population totale avec des difficultés de renouvellement

**Autonomie alimentaire :**

En théorie, 67% de la consommation locale pourrait être couverte par la production de la commune.



En pratique, plus de 90% de la production est exportée et plus de 90% de la consommation est importée.

Source : Les Greniers d'Abondance
<https://resiliencealimentaire.org/productions/>

Actions préventives de la commune

Un défi locavore a été organisé en 2022 pour évaluer la capacité du restaurant municipal à s'approvisionner en produits locaux. La vidéo et les résultats sont disponibles en ligne via le QR-code ci-contre :



Engagée dans une démarche de résilience alimentaire, la commune privilégie et développe les commandes auprès des producteurs locaux favorisant ainsi les circuits courts et la valorisation des ressources du territoire.

Avant la rupture d'approvisionnement alimentaire

- Diversifiez votre alimentation pour limiter la dépendance à un seul circuit ou produit
- Constituez une réserve alimentaire raisonnée : prévoyez, pour chaque membre du foyer, l'équivalent de 3 à 5 jours de denrées non périssables (pâtes, riz, conserves, etc.)
- Faites une rotation de vos stocks : utilisez régulièrement vos réserves et remplacez-les pour éviter la perte de denrées
- Identifiez les producteurs, marchés et commerces de proximité pour favoriser les circuits courts et limiter la dépendance à la grande distribution
- Privilégiez les achats directs auprès des producteurs locaux ou les marchés pour renforcer la résilience du territoire
- Échangez avec vos voisins, votre famille ou les associations locales pour organiser une solidarité alimentaire en cas de besoin
- Si possible, cultivez un potager

Pendant la rupture d'approvisionnement alimentaire

- Respectez les consignes des autorités (mairie, autorités sanitaires, etc.) concernant la distribution
- Réduisez le gaspillage, cuisinez les restes, privilégiez les aliments à forte densité nutritionnelle (légumineuses, céréales complètes)
- Maintenez une alimentation équilibrée pour éviter les carences
- Partagez vos ressources avec les personnes isolées ou vulnérables de votre entourage
- N'achetez pas plus que nécessaire pour éviter la pénurie et permettre à tous d'accéder aux denrées

Après la rupture d'approvisionnement alimentaire

- Reprenez une alimentation variée avec fruits, légumes et produits frais
- Surveillez la qualité des aliments conservés pendant l'évènement pour vérifier leur fraîcheur
- Soutenez les initiatives de relance de la production et de la distribution locale, continuez à privilégier les circuits courts
- Conservez les bonnes pratiques alimentaires



Le risque cybermalveillance

COMPRENDRE LE RISQUE

La cybermalveillance regroupe l'ensemble des actes malveillants commis via des outils numériques : hameçonnage, piratage, cyberharcèlement, etc.

Les types de cyberattaques qui peuvent vous toucher



Hameçonnage

L'objectif : opérer une usurpation d'identité afin d'obtenir des renseignements personnels et des identifiants bancaires



Rançongiciel

L'objectif : demander une somme d'argent en échange du déblocage d'un appareil électronique ou de la restauration de fichiers dématérialisés



Cyberattaque

Certains services municipaux peuvent être temporairement arrêtés ou inaccessibles ce qui peut retarder vos démarches administratives ou la délivrance de documents officiels.

Facteurs aggravants



Manque de formation ou de sensibilisation



Absence de mises à jour régulières des logiciels



Utilisation de mots de passe faibles ou partagés

Être informé



**SITE INTERNET
OFFICIEL**

Si vous êtes victime, la plateforme nationale « cybermalveillance.gouv.fr » pourra vous assister. Ce service est destiné aux particuliers, aux entreprises, aux associations et aux collectivités.

Si vous êtes témoin d'une cybermalveillance en ligne, déclarez les faits sur ce site pour contribuer à lutter contre le phénomène.

Actions préventives de la commune

La commune a mis en place plusieurs mesures de sécurité. Un plan de continuité d'activité est prévu pour rétablir rapidement les services en cas d'incident.

Les agents sont sensibilisés aux risques numériques et des contrôles sont réalisés pour sécuriser les paiements et éviter les fraudes.

LES BONS RÉFLEXES

Conseils de sécurité pour tous

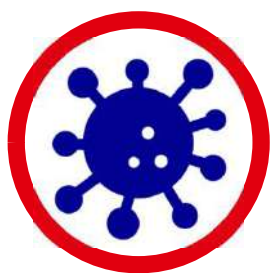
- Ne cliquez jamais sur un élément suspect (lien ou pièce jointe)
- Utilisez des mots de passe complexes et uniques
- Mettez à jour régulièrement les logiciels, les systèmes d'exploitation et les antivirus
- Sauvegardez régulièrement les données importantes sur un support externe
- Vérifiez tout changement de RIB ou de coordonnées bancaires par un appel direct à l'entreprise (jamais par courriel)
- Ne transmettez jamais d'informations sensibles (numéro de carte bancaire, identifiants, RIB) par courriel

Pendant une cyberattaque

- Déconnectez immédiatement l'appareil concerné du réseau (Wi-Fi, Ethernet) et retirez les supports externes
- Ne supprimez ou ne modifiez aucun fichier
- Ne redémarrez pas l'ordinateur
- Ne payez jamais une rançon. Il n'y a aucune garantie que vos données soient restituées.
- Notez les informations importantes ou tout élément qui pourront aider les autorités
- Prévenez les personnes de votre entourage pour qu'elles ne tombent pas dans le piège

Après une cyberattaque

- Si vous êtes chef d'entreprise, portez plainte auprès de la gendarmerie dans les 72H



Le risque pandémie

COMPRENDRE LE RISQUE

Une pandémie est une épidémie de maladie infectieuse qui s'étend à une large population avec une transmission interhumaine rapide.

Spécificités locales

La présence d'élevages de volailles et de porcs sur le territoire expose la commune à un risque localisé de zoonoses telles que la grippe aviaire. Bien que ces maladies touchent principalement les animaux, certaines souches peuvent présenter un risque de transmission à l'homme.

Conséquences possibles d'une pandémie



Forte contagiosité



Surcharge des services de santé



Confinement et restrictions de déplacement



Perturbation des services publics et de la vie économique

Repères historiques

Tout le territoire est potentiellement concerné par une pandémie. Lors de la crise sanitaire liée au COVID-19, la commune a appliqué les directives nationales pour gérer la pandémie en relayant les consignes sanitaires et en adaptant ses services pour assurer la continuité des missions essentielles.

Être informé



Ministère de la Santé -

<https://sante.gouv.fr/>

Actualités, conseils pour la population, informations pratiques

Santé publique France -

<https://santepubliquefrance.fr>

Informations actualisées sur les pandémies, recommandations sanitaires, chiffres clés

**SITES
INTERNET
OFFICIELS**

La commune veille à appliquer les mesures définies par l'Etat qui est compétent en matière sanitaire. Elle assure la diffusion des consignes et la continuité du service public en adaptant le fonctionnement de son organisation.

En complément de ce cadre national, une stratégie locale de gestion des crises sanitaires est intégrée dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

LES BONS RÉFLEXES

Avant la pandémie

- Tenez-vous informé des risques via les sources officielles
- Adoptez les gestes barrières même hors crise (hygiène des mains, évitez les contacts rapprochés avec les personnes malades)
- Prévoyez un stock de masques et de gel hydroalcoolique
- Participez aux campagnes de vaccination recommandées

Pendant la pandémie

- Restez informé via les sources officielles
- Appliquez les consignes des autorités (lavage fréquent des mains, port du masque obligatoire dans les lieux publics, confinement, quarantaine, tests, etc.)
- Aidez les personnes vulnérables à respecter les consignes
- Évitez les rassemblements, limitez les déplacements
- En cas de symptômes : isolez-vous immédiatement, contactez un médecin par téléphone, ne vous rendez pas aux urgences sans avis préalable

Après la pandémie

- Continuez à respecter les gestes barrières jusqu'à la levée complète des mesures
- Restez vigilant face à d'éventuelles résurgences
- Suivez les recommandations des autorités concernant la reprise progressive des activités

SUIVRE L'ACTUALITE DE LA COMMUNE

Comment recevoir toutes les informations de la station officielle de la commune de Saint-Germain-Laprade sur mon smartphone ?

La commune diffuse son actualité sur l'application 

En 3 étapes, accédez à l'actualité de Saint-Germain-Laprade :

1/ Téléchargez l'application (pour Android via Google Play ; pour iOS via Appstore ; pour Huawei via App Gallery)

2/ Après installation de l'application, entrez « saint germain laprade » dans la barre de recherche pour accéder à la station

3/ Cliquez sur le bouton « S'ABONNER »

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Téléchargement gratuit et sans engagement – Sans inscription – Sans publicité



PLAN INDIVIDUEL DE MISE EN SÛRETÉ (PIMS)

Pour faire face, sans panique, à une catastrophe majeure, chaque foyer doit anticiper et organiser sa sécurité. Le PIMS permet d'être autonome en attendant les secours et de réduire le stress lors d'une crise.

Je me prépare à l'avance en plusieurs étapes :

- Je lis attentivement le présent DICRIM et le partage avec les membres du foyer.
- Je le conserve et le garde en vue pour appliquer les consignes le cas échéant.
- Je localise les arrivées de gaz, d'électricité et d'eau et j'explique à mes proches comment les couper.
- Je détermine une pièce propice à un confinement (peu de fenêtres et d'aérations).
- Je constitue mon « kit de sécurité » à avoir chez moi.

Pour aller plus loin :

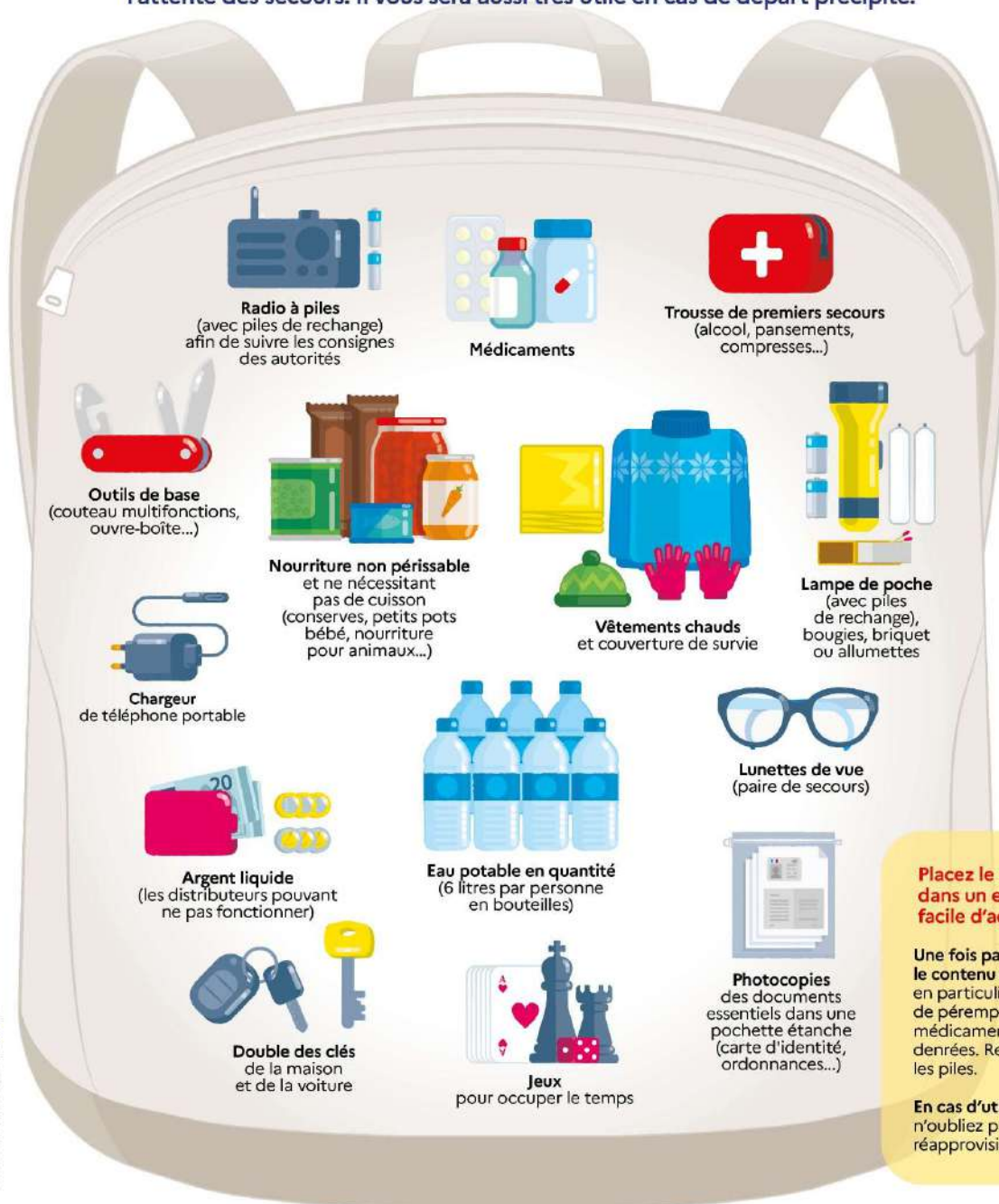


<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/mon-plan-familial-de-mise-en-surete>

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



NUMÉROS UTILES

Mairie de Saint-Germain-Laprade

04 71 03 00 77

Préfecture de la Haute-Loire

04 71 09 43 43

Gendarmerie –

Brigade de Saint-Julien-Chapteuil

04 71 08 70 03

Urgence GAZ (GRDF)

0 800 47 33 33

Urgence ELECTRICITÉ (ENEDIS)

09 72 67 50 43

☎ 15

SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.

☎ 17

POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

☎ 18

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

☎ 112

NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

☎ 3117

Pour signaler **par téléphone** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

☎ 39 19

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

☎ 119

Numéro d'urgence dédié aux **enfants en danger**, victimes de violences physiques ou psychologiques.

31 117

Pour signaler **par SMS** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

☎ 115

Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.

☎ 116 000

Numéro d'urgence en cas de **disparition d'enfants**, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.